

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 mai 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 9, 10 et 11 mai 2017**

**2017 DASES 131 G:** Subventions (396 600 euros) aux associations Autremonde, Aux Captifs La libération, CAMRES, Cœur du Cinq, Compagnons de la nuit, Fédération de Paris du Secours populaire et Saint Vincent de Paul Accueil 15, pour le fonctionnement de 7 accueils de jour parisiens (5ème, 10ème, 15ème, 16ème, 18ème, 20ème) à destination de personnes en situation de grande exclusion – Conventions et avenant

**Mme Dominique VERSINI, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L262-1 et suivants ;

Vu le budget primitif du Département ;

Vu la convention pluriannuelle du 10 juillet 2015 conclue entre le Département de Paris et les « Compagnons de la nuit » relative au financement par le Département de Paris du fonctionnement de La Moquette ;

Vu le projet de délibération en date du 25 avril 2017 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2017, sept subventions, pour un montant global de 396 600€, aux associations « Autremonde », « Aux Captifs La Libération », « CAMRES », « Cœur du Cinq », « Compagnons de la nuit », « Fédération de Paris du Secours populaire » et « Saint Vincent de Paul – Accueil 15 », pour le fonctionnement de sept accueils de jour parisiens à destination des personnes en situation de précarité et de grande exclusion à Paris, et de signer cinq conventions et un avenant ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

**Article 1 :** Il est attribué sept subventions en fonctionnement, au titre de 2017, au bénéfice de sept associations gestionnaires d'accueils de jour parisiens à destination des personnes en situation de précarité et de grande exclusion, de la manière suivante :

- une subvention de 43 000 € à l'association « Autremonde », ayant son siège social situé au 30, rue de la Mare (Paris 20<sup>ème</sup>), pour le fonctionnement de son accueil de jour « le Café de la Mare », situé au 30, rue de la Mare (Paris 20<sup>ème</sup>), accueillant des personnes en situation de précarité et de grande exclusion ainsi que pour ses maraudes pédestres bénévoles et son « Camion du Soir » (n° SIMPA 8563 et n° de dossier 2017\_05946) ;
- une subvention de 90 000 € à l'association « Aux Captifs La Libération », ayant son siège social situé au 8, rue Gît-le-Cœur (Paris 6<sup>ème</sup>), pour le fonctionnement de son accueil de jour « Accueil Lazare », situé 197 bis, avenue Victor Hugo (Paris 16<sup>ème</sup>), accueillant des jeunes en situation d'errance et ses maraudes sur les secteurs de la Porte Dauphine et du Bois de Boulogne. (n° SIMPA 17393 et n° de dossier 2017\_05868) ;
- une subvention de 109 100 € à l'association « Centre d'accueil et de médiation relationnelle, éducative et sociale (CAMRES) », ayant son siège social situé au 11, passage Dubail (Paris 10<sup>ème</sup>), pour le fonctionnement de son accueil de jour « CAMRES », situé 11, passage Dubail (Paris 10<sup>ème</sup>), accueillant des personnes en situation de précarité et de grande exclusion (n° SIMPA 13545 et n° de dossier 2017\_06202) ;
- une subvention de 6 000€ à l'association « Cœur du Cinq », ayant son siège social situé au 24, rue Daubenton (Paris 5<sup>ème</sup>), pour le fonctionnement de son accueil de jour « Cœur du Cinq », situé au 24, rue Daubenton (Paris 5<sup>ème</sup>), accueillant des personnes en situation de précarité et de grande exclusion (n° SIMPA 19388 et n° de dossier 2017\_03062) ;
- une subvention de 107 000 € à l'association « Compagnons de la nuit », ayant son siège social situé au 15, rue Gay-Lussac (Paris 5<sup>ème</sup>), pour le fonctionnement de son accueil « La Moquette », situé au 15, rue Gay-Lussac (Paris 5<sup>ème</sup>), accueillant notamment des personnes en situation de précarité et de grande exclusion (n° SIMPA 186654 et n° de dossier 2017\_06180) ;
- une subvention de 20 000 € à l'association « Fédération de Paris du Secours populaire français », ayant son siège social situé au 6, passage Ramey (Paris 18<sup>ème</sup>), pour le fonctionnement de son accueil de jour « Espace Solidarité Ramey », situé au 6, passage Ramey (Paris 18<sup>ème</sup>), accueillant des personnes en situation de précarité et de grande exclusion ainsi que pour ses deux maraudes bénévoles (pédestres et véhiculées) (n° SIMPA 17423 et n° de dossier 2017\_06259) ;
- une subvention de 21 500 € à l'association « Saint Vincent de Paul – Accueil 15 », ayant son siège social situé au 20, allée des Frères Voisin (Paris 15<sup>ème</sup>), pour le fonctionnement de son accueil de jour « Accueil 15 », situé 20, allée des Frères Voisin (Paris 15<sup>ème</sup>), accueillant des hommes en situation de précarité et de grande exclusion (n° SIMPA 29742 et n° de dossier 2017\_05920) ;

**Article 2 :** le versement des subventions mentionnées à l'article 1 est subordonné à la conclusion avec les associations bénéficiaires « Autremonde », « Aux Captifs La Libération », « Fédération de Paris du Secours populaire » et « Saint Vincent de Paul - Accueil 15 », de conventions annuelles ; avec l'association bénéficiaire « CAMRES », d'une convention pluriannuelle ; ainsi qu'avec l'association bénéficiaire « Compagnons de la Nuit », d'un avenant à la convention pluriannuelle signée le 10 juillet 2015. Ces documents sont présentés en annexe 1 du présent délibéré que Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer.

Article 3: les dépenses correspondantes sont imputées au budget de fonctionnement du Département de Paris pour les exercices 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement, conformément au tableau ci-dessous :

<b>Organisme bénéficiaire</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Montant du financement</b>
<b>Chapitre 17 - Rubrique 561 – Nature 6568 (subvention)</b>		
Autremonde	Accueil de jour « le Café de la Mare »	43 000 €
Aux Captifs La Libération	Accueil de jour « Accueil Lazare »	90 000 €
CAMRES	Accueil de jour « CAMRES »	109 100 €
Saint Vincent de Paul – Accueil15	Accueil de jour « Accueil 15 »	21 500 €
<b>Total - Chapitre 17</b>		<b>263 600 €</b>
<b>Chapitre 65 – Rubrique 584 – Nature 6574 – Ligne DF 34015</b>		
Cœur du Cinq	Accueil de jour « Cœur du Cinq »	6 000 €
Fédération de Paris du Secours populaire	Accueil de jour « Espace Solidarité Ramey »	20 000 €
Compagnons de la nuit	Accueil « La Moquette »	107 000 €
<b>Total - Chapitre 65</b>		<b>133 000 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>396 600 €</b>

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**

**Anne HIDALGO**